



## L'achat ou la vente d'une propriété sans difficulté

Vous êtes protégé :

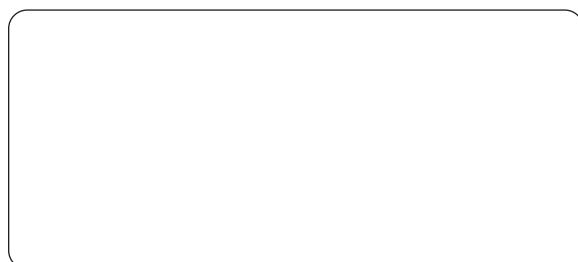
- en cas de délai ou désistement de l'acheteur ou du vendeur;
- si l'acheteur ou son/sa conjoint(e) décède;
- avec une assistance juridique sans frais disponible en tout temps.

Offert exclusivement par votre agent RE/MAX

Implanté au Québec depuis 26 ans, le réseau RE/MAX est le leader de l'industrie immobilière au Québec. Toujours à l'écoute de ses clients, RE/MAX se maintient à la fine pointe de la technologie et mène le bal en redéfinissant chaque jour les standards de la profession.



Pour plus de détails sur le programme Tranquilli-T communiquez avec votre agent RE/MAX.



Ce document n'est pas un contrat.

En tant que client, pour être admissible, votre agent doit souscrire au programme. Des changements peuvent avoir été apportés aux protections décrites plus haut.

Pour tous les détails sur le programme Tranquilli-T de RE/MAX et ses conditions, consultez [remax-quebec.com/tranquilli-t](http://remax-quebec.com/tranquilli-t)

© Janvier 2008 RE/MAX Québec inc. – Tous droits réservés. Aucune reproduction ne peut être effectuée sans l'accord écrit de RE/MAX Québec inc.



Pour une transaction en toute quiétude...

[remax-quebec.com](http://remax-quebec.com)



L'achat ou la vente d'une propriété est un événement de première importance. Il s'agit d'une transaction qui se déroule souvent sur plusieurs mois et pour laquelle de nombreuses conditions doivent être remplies.

Votre agent RE/MAX le sait, et c'est pourquoi il travaille dans votre meilleur intérêt, afin que votre rêve ne se transforme pas en cauchemar et que chaque étape se déroule sans difficulté.

C'est aussi pourquoi il a souscrit au programme de protection exclusif à RE/MAX : Tranquilli-T.

Le programme Tranquilli-T, c'est la paix d'esprit garantie!

L'objectif :  
vous offrir sans frais  
une transaction en  
toute quiétude.

### DÉLAIS ET DÉSISTEMENT

Que vous soyez l'acheteur ou le vendeur d'une propriété, certains événements imprévus, tels que le retrait du financement, peuvent retarder, voire annuler la transaction. Avec le programme Tranquilli-T de RE/MAX, si un tel événement survient à partir du moment où toutes les conditions de la promesse d'achat sont réalisées, les frais encourus\* sont pris en charge par RE/MAX, pour les 6 premiers mois, jusqu'à concurrence de 25 000 \$.

### DÉCÈS

Avec le programme Tranquilli-T de RE/MAX, lorsque vous vendez votre propriété, vous êtes protégé advenant le décès de l'acheteur ou de son/sa conjoint(e). En effet, entre le moment où toutes les conditions de la promesse d'achat sont réalisées et la signature chez le notaire, si la succession ne désire plus acheter, le prix de vente convenu vous est versé par RE/MAX.

### ASSISTANCE JURIDIQUE

Le programme Tranquilli-T de RE/MAX vous donne accès à un service d'assistance et de protection juridique sans frais, pour tout problème de nature légale se rapportant à votre transaction. Dans les douze mois suivant la signature de l'acte notarié, si un questionnement ou un souci se présente, tel que la découverte d'un vice caché, vous avez accès à des outils afin d'arriver à un règlement favorable :

1. Un service d'assistance téléphonique sans frais, disponible 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Les réponses, avis ou conseils vous seront donnés par un avocat compétent dans le domaine des transactions immobilières.

2. Dans l'éventualité où des procédures judiciaires s'avèreraient nécessaires, les honoraires juridiques seront couverts jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par événement pour un maximum de 10 000 \$.

\* Moins franchise de 300 \$

# L'histoire de Sophie et Simon

## Lorsque l'acheteur décède

Le 15 août, Sophie et Simon, avec l'aide de leur agent RE/MAX, acceptent une promesse d'achat pour leur propriété. La signature chez le notaire est prévue le 1<sup>er</sup> novembre. L'agent RE/MAX a également conclu l'achat de la nouvelle maison du couple, dont ils prendront possession le 20 octobre, le temps de faire quelques menus travaux.

Le 13 octobre, l'acheteur décède subitement. Sa conjointe, qui est sa seule héritière, hésite à poursuivre la transaction. Il faut annuler la signature chez le notaire pour le moment, laisser la poussière retomber et la succession se régler. L'agent RE/MAX avise ses clients, qui ont peine à croire cette nouvelle.

Sophie et Simon se demandent s'ils pourront emménager dans leur nouvelle maison à la date prévue, et surtout, comment ils pourront supporter deux hypothèques! Ils se tournent naturellement vers leur agent RE/MAX, pour savoir ce que ce dernier peut faire pour eux.

## La solution : Tranquilli-T

Grâce au programme Tranquilli-T auquel leur agent RE/MAX a souscrit, Sophie et Simon recevront le paiement selon le prix de vente convenu. Les frais additionnels, tels que les taxes, l'entretien, l'électricité, le chauffage, ainsi que les coûts rattachés à la revente de la propriété seront aussi assumés par RE/MAX.

# L'histoire de Claudette et Serge

## Lorsque l'acheteur se désiste

Claudette et Serge, jeunes préretraités, veulent vendre leur propriété. Ils ont trouvé la maison de leurs rêves au bord d'un lac et doivent y emménager en juillet.

En très peu de temps, leur agent RE/MAX obtient une promesse d'achat de M. Beauparlant. Ce dernier a retenu les services d'un courtier hypothécaire et son dossier paraît excellent. Le rendez-vous chez le notaire est fixé au 15 juin.

Le 13 juin, la Banque fait les vérifications d'usage. En préparant le déboursé pour le notaire, elle remarque que les papiers ont été falsifiés et que les placements de M. Beauparlant n'existent pas. La Banque lui refuse donc le financement et en avise l'agent RE/MAX.

L'agent RE/MAX communique avec ses clients pour leur annoncer la nouvelle. Claudette et Serge sont déçus et très inquiets. Ils ont besoin de l'argent de la vente pour finaliser la transaction de la maison sur le lac, car ils n'ont pas les moyens de supporter deux hypothèques.

## La solution : Tranquilli-T

Claudette et Serge décident donc de remettre leur maison sur le marché, toujours avec les services professionnels de leur agent RE/MAX. Ils pourront tout de même obtenir de la banque un prêt garanti, pour lequel les frais



d'intérêts seront reconnus comme dépense admissible par le programme Tranquilli-T de RE/MAX, auquel leur agent souscrit. Plusieurs dépenses occasionnées par ce désistement sont aussi admissibles pour le couple, et ce, jusqu'à un maximum de 25 000 \$\* ou de 180 jours. Les frais de subsistance, les comptes d'électricité, de gaz et d'assurance, les frais de déménagement et d'entreposage, les frais légaux, bancaires et d'intérêts sont autant de préoccupations dont Claudette et Serge n'auront pas à se soucier.

\* Moins franchise de 300 \$

Pour une  
transaction en  
toute confiance,  
faites appel à votre  
agent RE/MAX

# L'histoire de Valérie

## Assistance et protection juridique

Valérie, une jeune femme monoparentale, a récemment acheté sa première maison, un joli bungalow. Les étapes se sont déroulées comme prévu, l'inspection n'ayant dévoilé aucun problème. L'acte notarié est donc signé le 12 octobre.

Le 17 février suivant, la toiture de la propriété se met à couler. Valérie, paniquée, appelle son agent RE/MAX.

## La solution : Tranquilli-T

L'agent RE/MAX la rassure : grâce au programme Tranquilli-T de RE/MAX auquel il souscrit, elle dispose de l'assistance juridique de RE/MAX.

Valérie hésite, craignant que ces coûts soient au-dessus de ses moyens. Mais l'agent RE/MAX lui rappelle que l'assistance juridique a pris effet lors de la signature chez le notaire, et qu'elle est offerte sans frais pour les 12 mois suivants. De plus, dans le cas où elle devrait tenter des procédures judiciaires, Valérie bénéficierait de la protection juridique jusqu'à concurrence de 5 000 \$.

